

Avis n° 2015/01-07
relatif au suivi de l'École nationale supérieure d'électricité et
de mécanique (ENSEM) de l'Université de Lorraine
pour son accréditation à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Objet :

Rapport intermédiaire : sur l'impact d'une nouvelle spécialité sur l'offre de formation de l'ENSEM et sa cohérence dans le Collegium (document demandé en séance plénière des 10 et 11 janvier 2012, en accompagnement d'un avis favorable à une habilitation pour quatre ans à compter du 1er septembre 2012)

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu le rapport intermédiaire transmis le 11 décembre 2014 par l'école nationale supérieure d'électricité et de mécanique,
- Vu le rapport établi par Manuel SAMUELIDES (rapporteur principal) et présenté par Christophe MEUNIER en réunion plénière de la CTI le 13 janvier 2015,

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté le présent avis

Lors de l'accréditation initiale de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique (ENSEM) de l'Université de Lorraine à délivrer un titre d'ingénieur diplômé dans la nouvelle spécialité **Systemes numériques** (avis n° 2012/01-04), un rapport intermédiaire avait été demandé.

La Commission prend acte de l'analyse fournie par l'école concernant l'insertion et l'impact de cette spécialité sur l'offre de formation de l'ENSEM et sa cohérence dans le cadre général des formations d'ingénieurs délivrées au sein du Collegium de l'Université.

L'habilitation de cette spécialité accordée initialement pour 4 ans à partir du 1^{er} septembre 2011 se poursuit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2015 – 2016.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 13 janvier 2015

Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 avril 2015



Le président
Laurent MAHIEU